



Concentralia Cuisines et Sanitaires Bioalcool ECOFOAM PROFF care

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission:18/04/2017 Date de révision:11/07/2018

: Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: Concentralia Cuisines et Sanitaires Bioalcool ECOFOAM PROFF care
Code du produit	: P_16_791
Type de produit	: Détergent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange	: Agent de nettoyage
Fonction ou catégorie d'utilisation	: Nettoyant

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sallo Kyra, S.L.
Compositor Bach, 17-19 - Nave 2, 3, 4 y 7
08191 Rubi - Spain
T + 34 93 588 0846
lab.sallo@sallo.es - www.sallo.es

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 34 93 588 0846
Office hour from 8:30 to 13:30 and 14:30 to 17:30 h

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3	H412

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP)	: Danger
Composants dangereux	: alcool 2-propylheptilique éthoxylé; N-oxyde de C12-C14-alkyldiméthylamine; alcool en C12-18 éthoxylé
Mentions de danger (CLP)	: H315 - Provoque une irritation cutanée. H318 - Provoque de graves lésions des yeux. H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP)	: P102 - Tenir hors de portée des enfants. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin



Concentralia Cuisines et Sanitaires Bioalcool

ECOFOAM PROFF care

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission:18/04/2017 Date de révision:11/07/2018

: Version: 1.0

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Phrases EUH

: EUH208 - Contient citral(5392-40-5), Linalool(78-70-6), D-Limonene(5989-27-5), Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle(32210-23-4), Aldéhyde hexylcinnamique(101-86-0), GERANIOL(106-24-1), BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL(80-54-6), Lyral(31906-04-4). Peut produire une réaction allergique.

Phrases supplémentaires

: Ne pas ingérer

Fermeture de sécurité pour enfants

: Non applicable

Indications de danger détectables au toucher

: Non applicable

2.3. Autres dangers

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Provoque des lésions oculaires graves. Provoque une irritation cutanée.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
alcool 2-propylheptilique éthoxylé	(N° CAS) 160875-66-1 (N° REACH) 01-2119490100-53	15 - 30	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
alcool en C12-18 éthoxylé	(N° CAS) 68213-23-0 (N° REACH) EXENTO	15 - 30	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	(N° CAS) 67-63-0 (N° CE) 200-661-7 (N° Index) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	10 - 15	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Dipropylène glycol méthyl éther substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	(N° CAS) 34590-94-8 (N° CE) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60	8	Non classé
N-oxyde de C12-C14-alkyldiméthylamine	(N° CAS) 308062-28-4 (N° CE) 931-292-6	3 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411
lauryléthersulfate de sodium	(N° CAS) 68891-38-3 (N° CE) 500-234-8 (N° REACH) 01-2119488639-16	1 - 3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
ammoniac ...%	(N° CAS) 1336-21-6 (N° CE) 215-647-6 (N° Index) 007-001-01-2 (N° REACH) 01-211948876-14	1 - 3	Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400
BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL	(N° CAS) 80-54-6 (N° CE) 201-289-8	0,1 - 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Repr. 2, H361f Aquatic Chronic 2, H411
Linalool	(N° CAS) 78-70-6 (N° CE) 201-134-4	0,1 - 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
D-Limonene	(N° CAS) 5989-27-5 (N° CE) 227-813-5	0,1 - 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
GERANIOL	(N° CAS) 106-24-1 (N° CE) 203-377-1	0,1 - 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1B, H317
Lyral	(N° CAS) 31906-04-4 (N° CE) 250-863-4	0,1 - 1	Skin Sens. 1B, H317
HEXYL CINNAMAL	(N° CAS) 101-86-0 (N° CE) 101-86-0	>= 0,1	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411



Concentralia Cuisines et Sanitaires Bioalcool ECOFOAM PROFF care

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission:18/04/2017 Date de révision:11/07/2018

: Version: 1.0

citral	(N° CAS) 5392-40-5 (N° CE) 226-394-6 (N° Index) 605-019-00-3	0,1 - 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB)	(N° CAS) 1222-05-5 (N° CE) 214-946-9 (N° Index) 603-212-00-7	>= 0,1	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	(N° CAS) 32210-23-4 (N° CE) 250-954-9 (N° REACH) 01-2119976286-24	0,1 - 1	Skin Sens. 1B, H317

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
alcool 2-propylheptique éthoxylé	(N° CAS) 160875-66-1 (N° REACH) 01-2119490100-53	(3 =<C < 10) Eye Irrit. 2, H319 (10 =<C < 100) Eye Dam. 1, H318
alcool en C12-18 éthoxylé	(N° CAS) 68213-23-0 (N° REACH) EXENTO	(10 =<C < 100) Eye Dam. 1, H318
lauryléthersulfate de sodium	(N° CAS) 68891-38-3 (N° CE) 500-234-8 (N° REACH) 01-2119488639-16	(3 =<C < 10) Eye Irrit. 2, H319 (10 =<C < 100) Eye Dam. 1, H318
ammoniac ...%	(N° CAS) 1336-21-6 (N° CE) 215-647-6 (N° Index) 007-001-01-2 (N° REACH) 01-2119488876-14	(C > 5) STOT SE 3, H335

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatiques.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-sécuristes

- Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

- Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.



Concentralia Cuisines et Sanitaires Bioalcool ECOFOAM PROFF care

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission:18/04/2017 Date de révision:11/07/2018

: Version: 1.0

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations	: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène	: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
------------------------	---

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Dipropylène glycol méthyl éther (34590-94-8)

UE	Nom local	(2-Methoxymethylethoxy)-propanol
UE	IOELV TWA (mg/m³)	308 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
UE	Notes	Skin
France	Nom local	(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol
France	VME (mg/m³)	308 mg/m³
France	VME (ppm)	50 ppm
France	Note (FR)	Valeurs réglementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)

France	Nom local	Alcool isopropylique
France	VLE(mg/m³)	980 mg/m³
France	VLE (ppm)	400 ppm
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
---------------------------------	--

Protection des mains	: des gants de protection. EN 374
----------------------	-----------------------------------

Protection oculaire	: Lunettes bien ajustables. EN 166
---------------------	------------------------------------

Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
-----------------------------------	--

Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié
------------------------------------	---



Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.
---	---

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
---------------	-----------

Apparence	: Transparent.
-----------	----------------

Couleur	: Jaune.
---------	----------

Odeur	: Sucré(e). Fraîche.
-------	----------------------

Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
----------------	----------------------------



Concentralia Cuisines et Sanitaires Bioalcool

ECOFOAM PROFF care

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission:18/04/2017 Date de révision:11/07/2018

: Version: 1.0

pH	: Aucune donnée disponible
pH solution	: 9 - 9,7 5%
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 60 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,03 - 1,06
Solubilité	: soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: < 10 cP
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Concentralia Cuisines et Sanitaires Bioalcool ECOFOAM PROFF care

DL50 orale rat	2031 mg/kg
----------------	------------

alcool 2-propylheptilique éthoxylé (160875-66-1)

DL50 orale rat	> 500
----------------	-------

alcool en C12-18 éthoxylé (68213-23-0)

DL50 orale rat	> 500 (500 - 2000) mg/kg
----------------	--------------------------

Dipropylène glycol méthyl éther (34590-94-8)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
----------------	--------------

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)

DL50 orale rat	≈ 5045 mg/kg
----------------	--------------

DL50 cutanée lapin	≈ 12800 mg/kg
--------------------	---------------

CL50 inhalation rat (mg/l)	≈ 72600 lb/h
----------------------------	--------------



Concentralia Cuisines et Sanitaires Bioalcool

ECOFOAM PROFF care

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission:18/04/2017 Date de révision:11/07/2018

: Version: 1.0

lauryléthersulfate de sodium (68891-38-3)

DL50 orale rat	≈ 2870 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000

N-oxyde de C12-C14-alkyldiméthylamine (308062-28-4)

DL50 orale rat	≈ 1064 mg/kg
----------------	--------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

alcool en C12-18 éthoxylé (68213-23-0)

CL50 poisson 1	> 1 (1 - 10) mg/l
CE50 Daphnie 1	> 1 (1 - 10) mg/l
ErC50 (algues)	> 1 (1 - 10) mg/l

Dipropylène glycol méthyl éther (34590-94-8)

CL50 poisson 1	>= 10000 mg/l
CE50 Daphnie 1	>= 1919 mg/l

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)

CL50 poisson 1	≈ 9640 mg/l
CE50 Daphnie 1	≈ 13300 mg/l
ErC50 (algues)	> 1000 mg/l

lauryléthersulfate de sodium (68891-38-3)

CL50 poisson 1	≈ 7,1 mg/l
CE50 Daphnie 1	≈ 7,4 mg/l
ErC50 (algues)	≈ 27,7 mg/l
NOEC chronique poisson	≈ 1 mg/l
NOEC chronique crustacé	≈ 1,2 mg/l

N-oxyde de C12-C14-alkyldiméthylamine (308062-28-4)

CL50 poisson 1	> 0,1 (0,1 - 1) mg/l
CE50 Daphnie 1	> 0,1 (0,1 - 1) mg/l
ErC50 (algues)	>= 0,1 (0,1 - 1) mg/l
NOEC chronique algues	0,067 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Dipropylène glycol méthyl éther (34590-94-8)

BCF poissons 1	>= 1 mg/l
Log Pow	>= -0,06

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)

Log Pow	0,05
---------	------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles



Concentralia Cuisines et Sanitaires Bioalcool ECOFOAM PROFF care

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission:18/04/2017 Date de révision:11/07/2018

: Version: 1.0

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable

Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible



Concentralia Cuisines et Sanitaires Bioalcool ECOFOAM PROFF care

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission:18/04/2017 Date de révision:11/07/2018

: Version: 1.0

- Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

- Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH $\geq 0,1\%$ / SCL

Ne contient aucune substance de l'Annexe XIV de REACH à une concentration \geq aux valeurs limites de l'Annexe XIV

Fragrances allergisantes $> 0,01\%$:

citral
CITRONELLOL
Linalool
D-Limonene
HEXYL CINNAMAL
GERANIOL
COUMARIN
ALPHA-ISOMETHYL IONONE
BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL
HYDROXYCITRONELLAL
Lyral
BENZYL SALICYLATE

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface non ioniques	$\geq 30\%$
agents de surface anioniques, polycarboxylates	$< 5\%$
parfums	
CITRAL	
CITRONELLOL	
LINALOOL	
D-LIMONENE	
HEXYL CINNAMAL	
GERANIOL	
COUMARIN	
ALPHA-ISOMETHYL IONONE	
BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL	
HYDROXYCITRONELLAL	
HYDROXYISOHEXYL 3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE	
BENZYL SALICYLATE	

15.1.2. Directives nationales

Règlement (CE) N° 648/2004 du 31 mars 2004 relatif aux détergents:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents

Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances) - Directive 79/831/CEE, sixième amendment de la directive 67/548/CEE (substances dangereuses)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830.



Concentralia Cuisines et Sanitaires Bioalcool

ECOFOAM PROFF care

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission:18/04/2017 Date de révision:11/07/2018

: Version: 1.0

Autres informations

: Non.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient citral(5392-40-5), Linalool(78-70-6), D-Limonene(5989-27-5), Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle(32210-23-4), Aldéhyde hexylcinnamique(101-86-0), GERANIOL(106-24-1), BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL(80-54-6), Lyral(31906-04-4). Peut produire une réaction allergique.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

Fiche de données de sécurité valable pour les : FR - France
régions

SDS EU (anexo II REACH) SALLO

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit